

Règlement du concours Paroles de presse 2017



Organisateurs et participants du concours

L'**AEFE** organise, en partenariat avec le **CLEMI**, la Mission laïque française (**Mif**) et **TV5MONDE**, le concours Paroles de presse qui fait partie des actions éducatives impulsées par l'Éducation nationale en direction des **écoliers, collégiens et lycéens**. Ce concours, plus particulièrement destiné aux établissements d'enseignement français à l'étranger, est également ouvert aux établissements de France.



Objectifs

Le concours Paroles de presse initie les élèves à l'**éducation aux médias** par un travail sur le **genre spécifique du portrait**. Cet exercice leur permet d'acquérir et de mobiliser de nombreuses compétences dans le domaine de la production de texte et du langage des images ou du son mais aussi des Tice.

Il s'agit pour les élèves de réaliser un **portrait sous forme journalistique**. Des recherches documentaires, des visites et d'autres rencontres peuvent compléter leur information collectée lors d'une interview. Le travail de mise en forme/réalisation est essentiel pour intéresser le lecteur, le spectateur ou l'auditeur.

Le portrait est un **genre journalistique particulier**. Les portraitistes mettent en récit des informations de manière vivante, subjective et sincère et permettent ainsi au lecteur, à l'auditeur ou au spectateur une véritable « rencontre ». Le portrait ne doit pas être confondu avec l'interview, qui ressemble à un jeu de questions/réponses entre le journaliste et son invité. Il ne doit pas être non plus se résumer à un compte rendu sans relief des différentes étapes de la vie d'une personne.

Thématique 2017

Réaliser le **portrait d'un ancien élève de l'établissement scolaire ou bien d'une personne œuvrant pour les valeurs de l'olympisme** (voire d'un ancien élève œuvrant pour les valeurs de l'olympisme).

Une œuvre collective

Le portrait réalisé dans le cadre du concours Paroles de presse ne doit pas être de résultat du travail d'un seul élève mais d'**un travail d'équipe** : une classe ou un groupe (au minimum deux élèves).

Trois formes possibles pour les productions : presse écrite, vidéo ou enregistrement radiophonique

Un « papier », au sens journalistique du terme

Un article de presse rédigé en français (moins de 5 000 signes), et mis en page en colonnes, avec :

- un titre,
- un chapeau,
- un développement entrecoupé d'un ou de plusieurs intertitres,
- un encadré (X en quelques dates...),
- une ou plusieurs illustrations, avec légende et indication du copyright (dessin de presse bienvenu, en plus de la photographie représentant la personne dont le « papier » fait le portrait !)

N.B. : sur une autre page, adjoindre une présentation :

- de l'équipe qui a réalisé l'article (« Notre équipe de rédaction », avec court texte et photo, en spécifiant si elle concourt dans la catégorie « école », « collège » ou « lycée »)
- de l'établissement scolaire (« Notre école » ou « Notre lycée au/à/en + nom du pays » avec court texte et photo).

Article illustré mis en page en colonnes et encart de présentation seront présenté dans **un même fichier numérique** (format PDF).

ET/OU

Un portrait filmé

Une vidéo d'une durée de **3 minutes au maximum** (titre et générique de fin compris) avec une bande-son en **français** ou bien sous-titrée, voire doublée en français.

N.B. : dans le générique de fin, mentionner les élèves (avec leur niveau de classe) ou le groupe-classe ayant réalisé le film, en précisant le nom et le lieu de l'établissement scolaire et les crédits musiques éventuels.

ET/OU

Un portrait radiophonique

Un enregistrement sonore au format mp3, d'une durée de **2 minutes 30 maximum**, en **français**, avec toutefois la possibilité d'intégrer des passages doublés en français sur la voix de locuteur(s) étranger(s). Monologues ou dialogues, bruitages, sons d'ambiance et/ou musique (musique libre de droit ou composées par les élèves) sont non seulement admis mais aussi bienvenus.

Joindre un court texte indiquant le titre du podcast, le nom de la personne dont il est fait le portrait et la mention des auteurs du portrait (avec leur niveau de classe) ou du groupe-classe, en précisant le nom et le lieu de l'établissement scolaire.

Inscriptions dans cinq catégories possibles

Les **inscriptions se font en ligne, par les soins de l'adulte référent** des élèves qui concourent à Paroles de presse dans les catégories suivantes :

- « **papier** » **école**
- « **papier** » **collège** (N.B. : les productions des élèves de 6^e pourront concourir dans l'une des deux catégories, « école » ou collège »)
- « **papier** » **lycée**
- **Radio**
- **Vidéo**

Déontologie

Un portrait n'est pas une hagiographie adoptant un point de vue déférent et excessivement élogieux. Il ne doit pas être non plus être "à charge" et donner une représentation dégradante. Il doit être bien informé et respectueux des principes de la laïcité (pas de prosélytisme).

La déontologie journalistique comprend également le respect des droits d'auteur : par conséquent, pas "d'emprunt" non autorisé intégré dans les productions. La musique, éventuellement utilisée dans les portraits vidéo ou radiophoniques, doit être libre de droits. Les productions doivent être le fruit d'un travail original fourni par les élèves : dans les vidéos, l'insertion de photographies "souvenirs" fournies par la personne dont l'équipe fait le portrait est envisageable si ces photos sont nécessaires au récit et si leur auteur a donné son accord.

Toutes les photos et dessins de presse devront être accompagnées d'une légende d'identification et d'un crédit-photo (© nom de l'auteur de l'image ou de son établissement), placés juste en dessous. Les établissements veilleront à obtenir tous les droits de diffusion de ces images (autorisation en vertu du droit à l'image des personnes représentées et cession des droits d'auteur à titre gracieux par les créateurs de l'œuvre) pour une publication sur les sites gérés par l'AEFE mais ils n'adresseront pas de justificatifs aux organisateurs du concours.

Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation du présent règlement et du principe de souveraineté du jury.

Calendrier du concours 2017

- Date limite d'[inscription en ligne](#) (par l'adulte référent des participants dans l'établissement scolaire) : 25 mars 2017
- Date limite de réception des productions : 6 mai 2017 à minuit (heure de Paris).
 - Les « papiers » des catégories « École », « Collège » et « Lycée » sont à adresser par mail (avec document joint au format PDF) à : parolesdepresse@gmail.com.
 - Les modalités d'envoi des fichiers vidéos et audios seront précisées aux intéressés après la clôture des inscriptions : les personnes référentes des « vidéastes » et des « journalistes radio » seront alors informées par mail.
- Réunions du comité de sélection puis du jury : fin mai-début juin 2016
- Annonce des résultats et publication des productions lauréates sur le site www.aefe.fr : 9 juin 2017

Modalités d'envoi des productions

Les « papiers » des catégories « École », « Collège » et « Lycée » sont à adresser par mail à : parolesdepresse@gmail.com

Mail avec un document joint au format PDF (2 Mo au maximum), en un seul fichier comprenant le portrait ainsi que l'encart de présentation de l'équipe de rédaction et de l'établissement. Veiller à préciser dans l'objet du mail la catégorie concernée (« École », « Collège » ou « Lycée »), le pays et l'établissement.

Les modalités d'envoi des fichiers vidéo et audio seront précisées aux intéressés début avril, après la clôture des inscriptions : les personnes référentes des « vidéastes » et des « journalistes radio » seront alors informées par mail.

Valorisation des travaux lauréats

Quelle plus belle récompense pour des œuvres que d'être lues, regardées ou écoutées ? Les productions lauréates seront publiées sur le site de l'AEFE.

Une visio-conférence sera organisée avec un journaliste professionnel pour les auteurs du portrait « presse », « radio » ou « vidéo » coup de cœur du jury. Les travaux primés se verront attribuer un diplôme de lauréat et un ouvrage d'éducation aux médias sera destiné au centre de connaissances et de culture de l'établissement.